

Ministère
de l'Intérieur.

Direction

DES
Beaux-Arts.

1^{er} Bureau
BEAUX-ARTS.

Département
de la Veine

Académie de
France à Rome

Approbation du compte
général des Recettes et
Dépenses et Clatipement
pour l'exercice
1847.

Paris, le 30 Juin 1848.

235

Citoyen Directeur, ainsi que vous l'annonçait l'un de mes prédécesseurs, par la lettre du 15 Juin dernier, il a été procédé à l'examen et à la vérification du compte général des Recettes et dépenses de l'École française à Rome, pour l'exercice 1847.

Ce compte dont l'exactitude a été constatée, s'élevait :

En recettes à 101 387, 78^l/₁₀₀.

En dépenses à 103 587, 78^l/₁₀₀.

Donc il résultait un excédant de dépenses de 2,200^l/₁₀₀ "

Cet excédant a été couvert par une ordonnance en date du 17 Juin dernier au nom du Citoyen Fleury, de pareille somme qu'il a du vous faire tenir à titre de remboursement.

Je vous adresse ci-joint, une expédition du dit compte général revêtu de mon approbation.
Salut et fraternité.

Le Ministre de l'Intérieur.

J. Dufaure

au Citoyen Directeur de l'Académie de France à Rome

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 24th gbre 1848.

Direction

DES
Beaux-Arts.

1^{er} Bureau
BEAUX-ARTS.

Département
Académie de France
à Rome

Approbation du Bordenau
des recettes et dépenses du 1^{er}
Juillet au 30 Septembre 1848.

Monsieur le Directeur, j'ai reçu, joint à
votre lettre du 4 Octobre dernier le Bordenau, et les
pièces justificatives à l'appui, des recettes et dépenses de
l'Académie de France à Rome du 1^{er} Juillet au
30 Septembre 1848, s'élevant,

En recettes à 20,000^{fr}
En dépenses à 21,164^{fr} 49^{cent}.

D'où il résulte un excédant de dépenses de 1164^{fr} 49^{cent}.

J'ai fait procéder à la vérification de ce
compte, qui, d'après le rapport qui m'a été fait a
été reconnu exact. Je l'ai en conséquence revêtu de mon
approbation.

Salut et fraternité.

Le Ministre de l'Intérieur.
J. Durfaux

M. le Directeur de l'Académie de France à Rome.